



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE ABERGEMENT LA RONCE

Arrêté temporaire n° AM-14-2023

**Portant réglementation de la circulation et du
stationnement
du n°4 Rue de Tavaux
Côté Château d'eau (ABERGEMENT LA RONCE)**

Madame Joëlle LEPETZ, Maire de la commune d'Abergement La Ronce,,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-1,
Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28 et R. 413-1,
Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
Considérant qu'en raison des travaux réalisés par MYRIAM SEILER (SNCTP), Rue de Tavaux - côté Château d'eau - (ABERGEMENT LA RONCE), et qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

ARRÊTE

Article N°1

Du 27/02/2023 au 28/03/2023, du n°4 au n°4 Rue de Tavaux (ABERGEMENT LA RONCE), dans le sens décroissant, les dispositions suivantes s'appliquent :

- la vitesse de circulation est limitée à 30km/h ;
- le stationnement de tous les véhicules est interdit. Par dérogation, cette mesure ne s'applique pas aux véhicules de chantier ;
- du fait de l'empiètement du chantier sur la chaussée, la largeur de la voie de circulation sera réduite. La largeur de voie maintenue sera de 3,00 mètres.

Article N°2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

SNCTP
RUE DES SALINES
25480 ECOLE VALENTIN

Article N°3

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article N°4

Madame le Maire de la commune d'Abergement La Ronce et Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article N°5

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

COMMUNE DE ABERGEMENT LA RONCE, le 23/02/2023



Madame Joëlle LEPETZ,

Maire de la commune d'Abergement La Ronce,

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **SEILER** Prénom : **Myriam**
 Dénomination : **SNCTP** Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **ZAC DE VALENTIN**
RUE DES SALINES
 Code postal **2 5 4 8 0** Localité : **ECOLE VALENTIN** Pays : **France**
 Téléphone **0 3 8 1 5 8 9 9 8 8** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **myriam.seiler@snctp.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **4 Rue de Tavaux**
 Code postal **3 9 5 0 0** Localité : **ABERGEMENT LA RONCE**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : **TERRASSEMENT SUR 3M POUR BRANCHEMENT COMPLET**
SOUTERRAIN ENEDIS
 N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
 Date prévue de début des travaux : **2 7 0 2 2 0 2 3** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 0** Date de début de réglementation **2 7 0 2 2 0 2 3**
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **3**
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) :

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **ECOLE VALENTIN**

Le : **2 2 0 2 2 0 2 3**

Nom : **COLIN** Prénom : **Romain** Qualité :





(47.067133 5.375456);(47.066998 5.375408);(47.066957 5.375555);(47.067102 5.375698);(47.067133 5.375456);

SNCTP Centre de Besançon
Myriam SEILER
RUE DES SALINES
ZAC DE VALENTIN
25480 ECOLE VALENTIN
Tél. : 0381589988
Courriel : myriam.seiler@snctp.com

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Assainissement
1 Rue Samerey
39500 ABERGEMENT LA RONCE

Le 22/02/2023

Objet : **Information préalable à des travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux sur la commune de ABERGEMENT LA RONCE.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : TERRASSEMENT SUR 3M POUR BRANCHEMENT COMPLET SOUTERRAIN
ENEDIS

Emplacement : 4 Rue de Tavaux 39500 ABERGEMENT LA RONCE

Début du chantier : 27/02/2023

Conformément à la réglementation en vigueur, une CONJOINTE sous la référence 2023022201333D a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

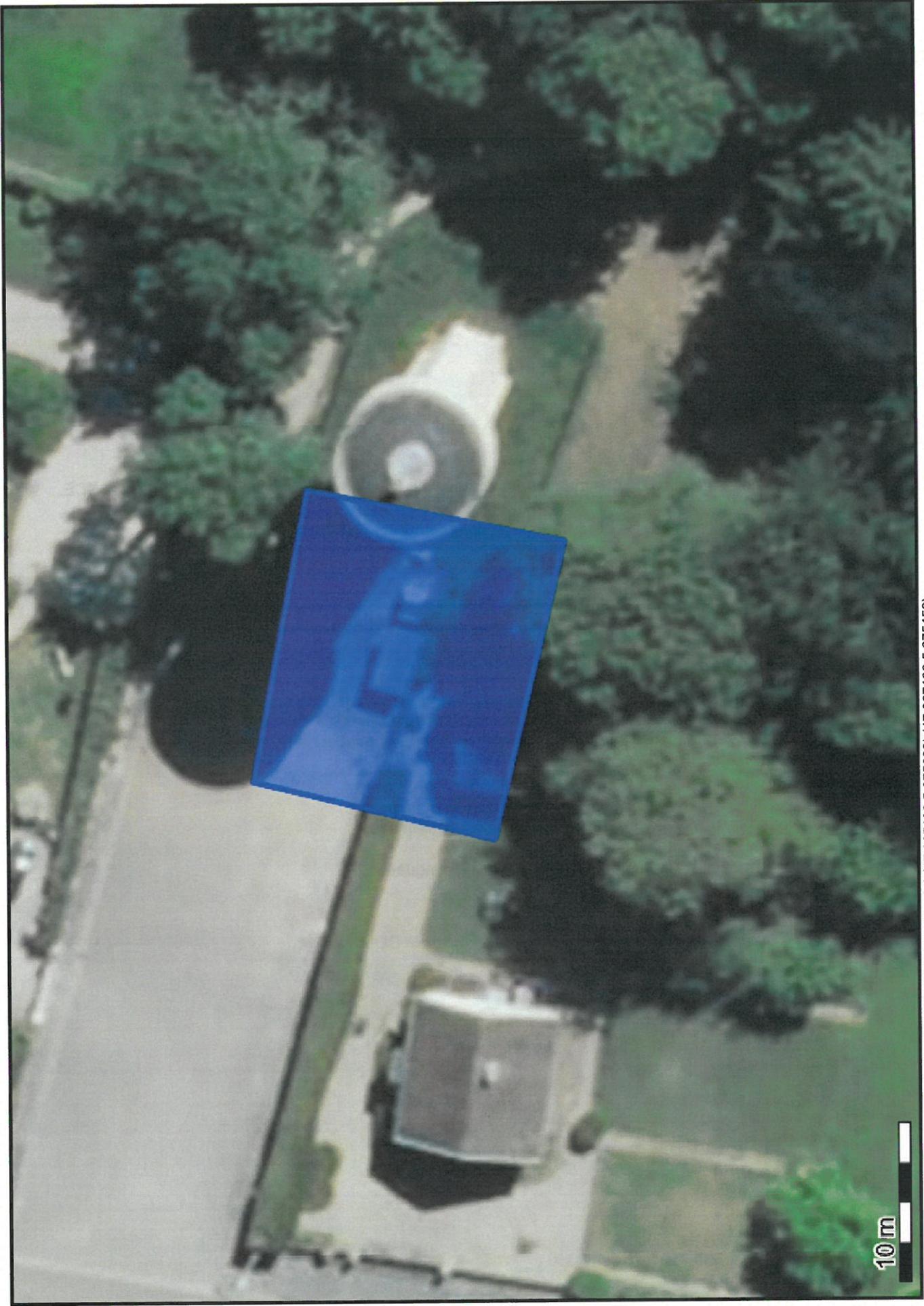
Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Romain COLIN

 Signature
certifiée Sogelink





10 m

(47.067133 5.375456);(47.066998 5.375408);(47.066957 5.375655);(47.067102 5.375698);(47.067133 5.375456);